



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

RECONSTRUCTION DU PARLEMENT CANTONAL

La complexité imprévisible du chantier engendre des investissements supplémentaires

Le chef du DFIRE en charge des constructions a présenté ce matin à la Commission parlementaire de modernisation du parlement (COMOPAR) un point de situation des travaux de reconstruction en cours sur le site Perregaux. Des complications imprévisibles ont allongé la phase de gros oeuvre, sans toutefois repousser la mise en service du bâtiment, prévue dans le cadre de l'actuelle législature. Dans l'immédiat, une demande de crédit additionnel de 2,36 mios est soumise au Grand Conseil.

La reconstruction du Parlement vaudois se poursuit sur le site Perregaux. Terrassements et fondations ont laissé place aux travaux d'élévation des murs, avant la mise en place prochainement de la toiture. Le bilan des fouilles archéologiques se révèle plus riche et varié qu'attendu. Les vestiges s'échelonnent du Haut Moyen Age jusqu'au 12e siècle. Ils comprennent notamment une sépulture mérovingienne, un réseau dense de maçonneries médiévales et des blocs calcaires sculptés provenant probablement d'une église primitive dédiée à Saint Thyse.

Les contraintes du chantier sont multiples, qui prolongent les délais du gros oeuvre de plusieurs mois. Les difficultés tiennent au mauvais état des ruines qu'intègre la nouvelle construction, à la fresque découverte l'an dernier qui entraîne une modification importante des aménagements intérieurs, à la reprise en sous-oeuvre au-dessous du vestibule plus complexe en raison également de vestiges mis au jour, et enfin aux structures plus fragiles que prévues du bâtiment Cité-Devant 11.

Toutefois, les retards sont absorbés dans la planification des travaux qui n'est pas remise en cause. Le chef du DFIRE, Pascal Broulis, a confirmé la mise en service du bâtiment pour le premier semestre 2017.

Le gros oeuvre est en voie d'achèvement. Les complications liées à cette étape sont maîtrisées, mais elles entraînent des besoins supplémentaires de financement. Conformément à la loi sur les finances (LFIN, art. 35), le Conseil d'Etat a autorisé la

poursuite du chantier, sous réserve de l'approbation conjointe de la Commission des finances (COFIN). Une demande de crédit additionnel de 2,36 mios lui est soumise sans délai à cet effet.

Ce montant se compose notamment de 630'000 francs pour la consolidation et la mise en valeur de la fresque, de 435'000 francs pour l'approfondissement des fouilles et la sauvegarde de certains vestiges, de 530'000 francs pour la consolidation des ruines et du bâtiment attenant, ou encore de 200'000 francs pour un équipement audio neuf de la future salle parlementaire et non plus repris de Rumine comme prévu initialement. Hormis ces investissements complémentaires, rappelons que le budget total alloué à la reconstruction du Parlement cantonal s'élevait à 23,05 mios.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 24 novembre 2015

DFIRE, Pascal Broulis, conseiller d'Etat en charge des constructions et patrimoine, 021 316 20 01; Yves Golay, adjoint de l'architecte cantonal, Service immeubles, patrimoine et logistique, 021 316 73 17